

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CCAS

Séance du mardi 19 septembre 2023 à 18h30

Présidence : M. Daniel HUOT, Maire

Présents : tous les membres du CCAS sauf Mesdames BONNET Fabienne excusée, MONNET Cécile et OPPO Woman Diane

Procuration : de Madame BONNET Fabienne à M. REGENNASS Philippe

Secrétaire : Monsieur COPPOLA Ernest

Le Président certifie :

- que la convocation du CCAS a été faite le 13 septembre 2023
- que le nombre de membres en exercice est de 11

La liste des délibérations est affichée à la porte de la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 21 septembre 2023

Le présent procès-verbal sera publié sur le site internet de la commune en exécution des articles L2131-1, L 2121-15 et R2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du mardi 21 mars 2023**
- 2. Retour sur le Conseil d'Administration du CCAS du 10 juillet 2023 (Absence de quorum)**
- 3. Désignation d'une nouvelle déléguée suppléante au sein de l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale du Doubs (UDCCAS) consécutivement à la démission du Conseil Municipal de Mme LECHINE Patricia**
- 4. Retour sur les épisodes caniculaires de l'été et leurs prises en charge**
- 5. Point sur l'action « Bois de Chauffage » : bilan quantitatif et financier et perspective**
- 6. Point d'étape sur les futures actions de fin d'année**
- 7. Point sur les demandes d'aides des particuliers**
- 8. Questions et informations diverses**
 - Atelier Bons Jours : « Le Sommeil, où en êtes-vous ?
 - Offre de service proposée par la « Croix Rouge sur roues »

Monsieur le Président fait part aux membres de l'assemblée de la décision de Madame LECHINE Patricia de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale le 15 juin dernier. Cette démission entraîne de facto sa démission en tant que membre du Conseil d'Administration du CCAS.

Par délibération n°2023-43 en date du 26 juillet 2023, les membres du Conseil Municipal ont procédé à l'élection des nouveaux administrateurs élus du CCAS.

1. Approbation du procès-verbal du CCAS du mardi 21 mars 2023

Le Président invite les membres du Conseil d'Administration à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du mardi 21 mars 2023. En l'absence d'observations, le CCAS approuve ce procès-verbal.

2. Retour sur le Conseil d'Administration du CCAS du 10 juillet 2023 (Absence de quorum)

Depuis sa désignation membre représentant des associations au sein du CCAS par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2022, Mme OPPO Diane n'a jamais assisté à aucun des Conseils d'Administration du CCAS. En conséquence, Messieurs REGENNASS Philippe et LETHIER Daniel iront rencontrer Mme OPPO prochainement pour faire le point avec elle sur cette situation.

3. Désignation d'une nouvelle déléguée suppléante au sein de l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale du Doubs (UDCCAS) consécutivement à la démission de Mme LECHINE Patricia de ses fonctions de Conseillère Municipale.

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée que par délibération n°2020/08 en date du 20 juillet 2020, les membres du Conseil d'Administration ont décidé :

✓ d'adhérer à l'UDCCAS du Doubs

✓ et de désigner Monsieur REGENNASS Philippe en qualité de délégué élu titulaire et Madame LECHINE Patricia en qualité de déléguée élue suppléante.

Madame LECHINE Patricia ayant démissionné de ses fonctions de conseillère municipale, Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée qu'il convient de désigner une nouvelle déléguée suppléante au sein de l'UDCCAS.

A l'issue de l'appel à candidature et après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident :

- de désigner Madame JAY Karène en qualité de déléguée élue suppléante au sein de l'UDCCAS en remplacement de Madame LECHINE Patricia

- de lui donner pouvoir pour voter et participer aux activités de l'UDCCAS.

4. Retour sur les épisodes caniculaires de l'été et leurs prises en charge

Un courrier a été adressé par le CCAS aux personnes âgées afin de les inciter à s'inscrire sur le registre « canicule » tenu en mairie.

Cette année 28 personnes ont demandé à être inscrites sur ce registre.

Lors des forts épisodes de chaleur, le secrétariat de mairie a pris contact avec chacune des personnes inscrites sur ce registre. Aucune d'entre elles n'a sollicité une demande d'intervention.

5. Point sur l'action « Bois de chauffage : bilan quantitatif et financier et perspective

Cette année encore quatre personnes ont pu bénéficier de l'aide d'achat de bois buche du CCAS, pour un volume total de 19 stères. Celui-ci est livré, scié à la longueur demandée, au domicile des personnes éligibles. La participation demandée est de 20 € par stère.

Bilan financier

➤ **Recettes** : 380 € (5 x 20 € x 3 + 4 x 20 €)

Aide accordée par le CCAS aux bénéficiaires : 570 €

➤ **Dépenses** : 1 394 € TTC

- CHAVENTON Pascal : façonnage, fendage et débardage de bois de chauffage : 20 stères à 45 € / stères = 900 € TTC

- CHAVENTON Pascal : sciage et livraison de 19 stères de bois : 494 € TTC

6. Point d'étape sur les futures actions de fin d'année

- Commande Almanach illustré du Doubs 2024

190 Almanachs ont été commandés cette année. Ils seront offerts, comme l'année passée, aux personnes âgées dans le cadre de l'action sociale « Colis de Noël ».

- Repas des anciens : dimanche 14 janvier 2024

Le repas des anciens aura lieu le dimanche 14 janvier 2024. Un courrier d'invitation à participer à ce moment de convivialité, à l'occasion de la nouvelle année sera adressé, par les services de la mairie aux personnes intéressées.

7. Point sur les demandes d'aide de particuliers

En application de l'article R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Monsieur le Président rend compte des décisions prises par délégation du Conseil d'Administration

- Arrêté n° 07-2023 - Secours d'urgence – Aide alimentaire : 100 € à Mme LG
- Arrêté n° 08-2023 – Secours d'urgence – Aide alimentaire : 100 € M. NM
- Arrêté n°09-2023 – Aide à l'achat de bois de chauffage : 120 € - M. PR
- Arrêté n°10-2023 - Aide à l'achat de bois de chauffage : 150 € - Mme TP
- Arrêté n°11-2023 – Aide à l'achat de bois de chauffage : 150 € - Mme RM
- Arrêté n°12-2023 – Aide à l'achat de bois de chauffage : 150 € - Mme BJ
- Arrêté n°13-2023 – Secours d'urgence – Aide alimentaire : 40 € M. NM

8. Questions et informations diverses

- Ateliers Bons Jours : « Le Sommeil, où en êtes-vous ? »

Cet atelier, composé de 8 séances, débutera le Mardi 26 septembre 2023 de 14h00 à 16h00, salle de l'ancienne mairie, rue de l'école.

9 personnes se sont inscrites à ce jour à cet atelier.

- Offre de service proposée par la « Croix Rouge sur roues »

La « Croix Rouge sur roues » est un dispositif itinérant de la Croix Rouge qui apportent de la nourriture, des vêtements, des soins et bien d'autres services aux personnes dans le besoin sur le territoire des communes qui le souhaitent.

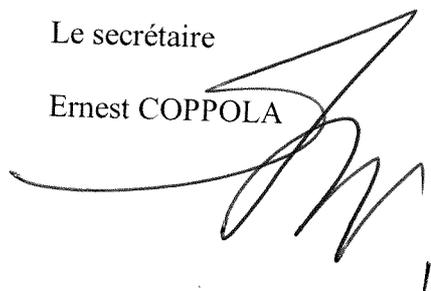
Bien que mobiles, les dispositifs Croix-Rouge sur roues, sont de véritables lieux d'échange et de convivialité, ils permettent aux personnes qui en ont besoin de rencontrer des bénévoles, disponibles et à leur écoute, qui peuvent les orienter vers d'autres structures sociales, selon les besoins exprimés.

Des membres du CCAS rencontreront les responsables de La « Croix Rouge sur roues » afin d'étudier la faisabilité d'un déplacement sur le territoire communal, son opportunité et sa fréquence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Le secrétaire

Ernest COPPOLA



Le Président

Daniel HUOT

